



TENKE FUNGURUME MINING
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
En abrégé TFM SA
Au capital (équivalent en CDF) de 65.050.000 USD
Route de l'Aéroport, Bâtiment TFM, Commune Annexe
Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
République Démocratique du Congo
RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14-B-1428 (NRC 7325)
Identification Nationale 05-B0500-N78560M
Numéro Impôt (NIF) : A0810758D

Dossier d'Appel d'Offres :

DAO 029/TFM/CDC/ CE 2022

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHE DE MWANGA MANGI

Juillet 2022

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES AUX ENTREPRISES

1. CONTEXTE

La Société Tenke Fungurume Mining, à travers son département de Développement Communautaire, entend construire un marché moderne e école primaire de référence selon les normes et standards édictés par le Ministère de tutelle de notre pays, la République Démocratique du Congo, pour répondre à ses responsabilités sociétales inscrites dans le cadre de son Cahier des Charges.

Le Cahier de Charges est l'une de dispositions de la loi n°18/001 du 09 Mars 2018 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 Juillet 2002 portant code minier. Il définit la responsabilité sociétale des titulaires des droits miniers à l'égard des communautés locales impactées par les activités minières. Il a aussi pour objet d'orienter et d'organiser la mise en œuvre des engagements du titulaire des droits miniers relatifs à la réalisation des infrastructures socio-économiques et des services sociaux au profit des communautés locales impactées (Article 285 septies du Code minier).

2. OBJET

Le présent Avis d'Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'Entrepreneur qui aura pour tâche essentielle, la construction **de trois hangars** pour marché avec étalages, d'un **bureau administratif** avec un dépôt, et **d'un bloc à latrines** (ci-après dénommée le « **Poste** »).

Suivant les spécifications techniques particulières détaillées à la section V du présent Dossier d'Appel d'Offres, les travaux suivants (ci-après dénommé le « **Travaux** ») seront effectués par l'Entrepreneur avec ses matériaux, sauf s'il est spécifié autrement :

- Installation et Repli Chantier ;
- Terrassement ;
- Gros Œuvres ;
- Finition ;
- Housekeeping ou Nettoyage après Travaux.

3. ALLOTISSEMENT – ZONE D'INTERVENTION

Les Travaux seront effectués dans le périmètre minier de la société Tenke Fungurume Mining SA. (ci-après dénommé « **TFM SA**»), **dans la localité de Mwanga Mangi**, Chefferie de Bayeke, Province du Lualaba.

4. MODE DE PASSATION

Il s'agit d'un Marché ouvert au public, suivant les articles 2, 28, 29, 30 de la loi relative aux marchés publics.

5. CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE

	Date	Heure
Retrait du Dossier d'Appel d'Offres (Bureau Administratif du Département de Développement Communautaire de TFM SA, à Fungurume CAMP BASE)	Mardi 2 et Mercredi 3 Aout 2022	9h00 – 16h00
Visite obligatoire sur le terrain (sur le site identifié ci-avant), lieu de rencontre Base Camp, à Fungurume	Jeudi 4 Aout 2022	Heure de Départ 8h00
Date limite pour adresser les questions aux adresses e-mail suivantes; amutunda@tfm.cmoc.com ,	Lundi 8 Aout 2022	7h30 – 14h00
Réponses aux questions	Mardi 9 Aout 2022	8h30 – 12 h00
Dépôt des Offres (Bureau Administratif du Département de Développement Communautaire de TFM SA, à Fungurume CAMP BASE)	Mardi 16 Aout 2022	8h30 – 15 h00
Ouverture en public des plis (à Fungurume)	Mardi 23 Aout 2022	9h00

La Société Tenke Fungurume Mining, TFM SA attend de recevoir des soumissionnaires les offres et toutes les informations requises dans les instructions aux soumissionnaires sous pli fermé à son Bureau Administratif (Camp Base / FUNGURUME).

Les Offres doivent impérativement être remises au plus tard au jour et lieu indiqués ci-dessus sous peine d'irrecevabilité.

Toute modification de date sera communiquée par e-mail.

La Société Tenke Fungurume Mining, TFM SA reste ouverte pour de plus amples informations relatives à cet Appel d'Offres, par e-mail à l'adresse suivante : gkapenga@tfm.cmoc.com, jusqu'à la date indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait à Fungurume, le 27 /Juillet / 2022

II. LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné :

De nationalité :

Domicilié à :

Inscrit à sous le n°

- Après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir étudié personnellement et en toute connaissance de cause, la nature, les difficultés et les conditions d'exécution des Travaux ou prestations à exécuter ; et
- Après avoir lu les déclarations et fournit les documents indiqués dans les Instructions aux Soumissionnaires ;

Prends l'engagement, sans réserve, d'exécuter les Travaux ou prestations dans les conditions ci-après définies conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus.

Je reconnais que l'Offre ainsi présentée ne me liera que si son approbation m'est notifiée dans un délai de **soixante (60) Jours** à compter de la date limite de remise des Offres fixée par l'Avis d'Appel d'Offres.

Le montant de la soumission pour l'exécution de.....

S'élève à.....

Dans le cas où cette Offre est acceptée, je m'engage à débiter les Travaux à partir de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des Travaux, après notification de l'adjudication du marché. Je m'engage à achever la totalité des Travaux, objet du présent Appel d'Offres, dans un délai de Jours à compter de la date de la notification de l'acceptation de l'Offre.

Je demande que les sommes dues au titre du présent Marché me soient payées en dollars américains par crédit du compte bancaire ouvert au nom de

Sous le numéro..... à la Banque.....

En foi de quoi, j'appose ma signature sur la présente Offre.

Fait à , le..... / /

Signature et cachet, précédés de la mention manuscrite « Bon pour soumission »

III. CERTIFICAT DE VISITE DE SITE

En référence aux Instructions aux Soumissionnaires jointes au présent Dossier d'Appel d'Offres, il est fait obligation à tous les Soumissionnaires de procéder à une visite des lieux des Travaux à réaliser.

Le présent certificat a pour objet d'attester de cette visite. Il devra être daté et contre signé par le représentant de TFM SA.

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)
 agissant au nom ou pour le compte de¹

Certifie avoir visité les lieux qui font l'objet du Dossier d'Appel d'Offres N°.....

Je reconnais m'être assuré :

- De la nature et de la situation géographique des Travaux.
- Des conditions générales d'exécution des Travaux.
- De la présence éventuelle de constructions voisines pouvant avoir une incidence sur le mode d'exécution des Travaux, de la position exacte des Travaux, des sujétions de maintien du trafic là où il est demandé et de celles de l'écoulement des eaux.
- Des conditions physiques propres à l'emplacement des Travaux, des conditions climatiques et des conditions locales.
- Des moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture en eau, électricité et carburant, de la disponibilité de la main-d'œuvre en nombre et en qualité, de la disponibilité, de la localisation et des moyens d'approvisionnement des matériaux nécessaires.
- De toutes les contraintes et obligations résultant de la législation sociale, fiscale ou douanière.
- De toutes les conditions et circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution des Travaux ou sur le coût.

Le représentant de TFM SA certifie, par sa signature ci-dessous, que le représentant de l'entreprise identifiée ci-dessus s'est présenté sur le site pendant la visite sur le terrain pour ce projet.

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré, à sa demande, pour servir et faire valoir ce que de droit.

<p>TENKE FUNGURUME MINING, TFM SA</p> <p><i>Par son représentant</i></p> <p>Signature</p>	<p>.....¹</p> <p><i>Par son représentant</i></p> <p>Signature</p>
--	--

¹ Indiquer le nom du Soumissionnaire.

Date	Date
---------------	------------

IV. DONNEES GENERALES DE L'APPEL D'OFFRES

SECTION 1. DEFINITION DES TERMES

Outre tous autres termes qui peuvent être définis dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les mots, termes ou phrases suivants employés avec une majuscule dans le présent Dossier d'Appel d'Offres auront les significations spécifiées ci-après :

Le « **Bailleur de Fonds** » désigne TFM SA, représenté par son Directeur Général.

Le « **Maître d'Ouvrage** » ou le « **Commanditaire** » désigne l'entreprise commanditaire, la société TFM SA, à travers son département de Développement Communautaire.

Le « **Maître d'Œuvre** » désigne la coordination des infrastructures du Commanditaire, représenté par ses représentants, superviseurs et architecte, ingénieurs en construction qui superviseront les Travaux et assureront les responsabilités du contrôle technique et administratif journalier.

Le « **Soumissionnaire** » désigne l'opérateur économique présentant une Offre en réponse au présent Dossier d'Appels d'Offres.

L'« **Entrepreneur** » désigne l'entreprise soumissionnaire à laquelle est confiée la réalisation des Travaux dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixés par ledit projet, le tout conformément au Contrat ou Marché..

Le « **Contrat** » ou le « **Marché** » est le document contractuel signé entre le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur pour l'exécution des Travaux.

Le « **Dossier d'Appel d'Offres** » désigne le présent Dossier d'Appel d'Offres, y compris ses annexes le cas échéant.

Les « **Instructions** » signifie les instructions aux Soumissionnaires telles que précisées à la section 2 ci-dessous.

Le « **Jour** » signifie un jour calendrier ;

Les termes non expressément définis à la présente section ou ailleurs dans le présent Dossier d'Appel d'Offres auront la signification qui leur est donnée par leur signification naturelle et évidente et auront le sens selon leur utilisation générale.

SECTION 2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1 Pratiques prohibées

2.1.1 Le Commanditaire a pour principe, dans le cadre des marchés qu'il souscrit, de requérir des soumissionnaires, fournisseurs, sous-traitants (entreprises), consultants individuels, bureaux d'études, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les normes d'éthique les plus élevées.

2.1.2 Le Commanditaire, aux fins d'application de la présente disposition, définit en tant que Pratiques Prohibées les termes suivants :

- L'« *acte de corruption* » se définit comme le fait d'offrir, de donner, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre personne ou entité ;
- La « *fraude* » est un acte ou une omission, y compris une distorsion, qui délibérément ou par imprudence induit en erreur ou cherche à induire en erreur une personne ou une entité afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation ;
- La « *coercition* » consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire directement ou indirectement à une personne ou à ses biens en vue d'influer indûment les actes de ladite personne ; et
- La « *collusion* » est une entente entre deux parties ou plus conçue dans un but malhonnête, notamment pour influencer indûment les actions d'autres personnes ou entités.

2.1.3 Le Commanditaire rejettera la proposition d'attribution du Marché s'il est établi que le Soumissionnaire ou son sous-traitant auquel il est recommandé d'attribuer le Marché s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des Pratiques Prohibées en vue de l'obtention du Marché ;

2.1.4 Le Commanditaire pourra sanctionner toute entreprise, en l'excluant, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, de toute attribution de marchés financés par le Bailleur de Fonds ou ses sociétés affiliées, si le Bailleur de Fonds établit ou s'il est établi par décision judiciaire, à un moment quelconque, que le Soumissionnaire s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des Pratiques Prohibées au cours du processus de passation de marchés ou d'exécution d'un marché.

2.2 Candidats éligibles

2.2.1 Un Soumissionnaire peut être une personne physique ou morale, une entité privée ou publique.

2.2.2 Le Soumissionnaire peut avoir la nationalité de tout pays.



TENKE FUNGURUME MINING
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
En abrégé TFM SA
Au capital (équivalent en CDF) de 65.050.000 USD
Route de l'Aéroport, Bâtiment TFM, Commune Annexe
Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
République Démocratique du Congo
RCCM : CD/L'SHI/RCCM/14-B-1428 (NRC 7325)
Identification Nationale 05-B0500-N78560M
Numéro Impôt (NIF) : A0810758D

2.2.3 Un Soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêts. Tout Soumissionnaire qui se trouve, ou est susceptible de se trouver, dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié.

2.2.4 Un Soumissionnaire peut être en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis d'une ou plusieurs autres parties dans le cadre de l'Appel d'Offres :

- i. S'ils ont des partenaires communs en position de les contrôler ou diriger leurs actions ; et/ou
- ii. S'ils ont le même représentant légal pour les besoins du présent Appel d'Offres ; et/ou
- iii. S'ils ont les uns avec les autres, directement ou par le biais de tiers, une relation qui leur permet d'avoir accès à des informations ou une influence sur l'Offre d'un autre Soumissionnaire, ou d'influencer les décisions du Bailleur de Fonds relativement au processus d'Appel d'Offres ; et/ou
- iv. S'il soumet ou participe en tant qu'associé de coentreprise à plus d'une Offre dans le cadre de cet Appel d'Offres. Un Soumissionnaire qui participe à plusieurs Offres dans le cadre de cet Appel d'Offres provoquera la disqualification de toutes les Offres auxquelles il aura participé au titre de cet Appel d'Offres. Toutefois, un sous-traitant pourra figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs Offres dans le cadre de cet Appel d'Offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement ; et/ou
- v. Un Soumissionnaire, ses filiales ou une organisation parente ayant participé à la phase de faisabilité ou de conception du Dossier d'Appel d'Offres, à moins qu'il puisse être démontré que cette participation ne constitue pas un conflit d'intérêts. Une telle détermination doit être faite avant la soumission d'une Offre.

2.2.5 Les Soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que le Bailleur de Fonds peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction du Bailleur de Fonds qu'ils continuent d'être admis à concourir.

2.3 Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son Offre, et le Bailleur de Fonds ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus d'Appel d'Offres.

2.4 Langue de l'Offre

L'Offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Bailleur de Fonds seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la Soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue stipulée, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'Offre, cette traduction fera foi.

2.5 Prix de l'Offre

2.5.1 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier d'aucune manière. Une Offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

2.5.2 Le Marché est à prix unitaire, ferme et non révisable.

2.6 Devise de l'Offre et de Paiement

2.6.1 Les Offres seront libellées en dollars américains.

2.6.2 Les paiements au titre du Marché seront effectués exclusivement en dollars américains.

2.7 Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire

Pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché, le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés dans les Documents Administratifs.

2.8 Période de validité des Offres

2.8.1 Tout Soumissionnaire reste engagé par son Offre pendant une période de soixante (60) Jours à compter de la date limite de remise des Offres. Toute modification (montant, personnel proposé, etc.) apportée aux Offres pendant cette période entraînera la disqualification du Soumissionnaire. Une Offre établie pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par le Commanditaire.

2.8.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des Offres, le Commanditaire peut demander aux Soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur Offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit.

2.9 Confidentialité

2.9.1 Aucune information relative à l'évaluation des Offres ne sera divulguée aux Soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure, tant que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée à tous les Soumissionnaires.

2.9.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer le Commanditaire de manière inappropriée lors de l'évaluation des Offres ou lors de la décision d'attribution entraînera le rejet de son Offre.

2.9.3 Entre le moment où les Offres seront ouvertes et celui où le Marché sera attribué, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Commanditaire pour tout motif relatif à la procédure d'Appel d'Offres, il devra le faire impérativement par écrit.

2.10 Demandes de clarification

2.10.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des Offres et la vérification des qualifications des Soumissionnaires, le Commanditaire a toute latitude pour demander à un Soumissionnaire des clarifications sur son Offre, en lui accordant un délai de réponse raisonnable. Aucune clarification apportée par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande du Commanditaire ne sera prise en compte.

- 2.10.2 La demande de clarification du Commanditaire, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit et/ou lors d'une séance à laquelle participeront plusieurs représentants du Commanditaire et donnant lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par les participants. Aucune modification de prix, ni aucun changement du contenu de l'Offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par le Commanditaire lors de l'évaluation des Offres. Toutefois, le Commanditaire pourrait modifier les spécifications techniques particulières du présent Dossier d'Appel d'Offres avant l'échéance du délai de remise des Offres, si cela s'avérait nécessaire, et préviendra à ce titre tous les Soumissionnaires concernés.
- 2.10.3 Si le Soumissionnaire ne répond pas à une demande de clarification concernant son Offre avant la date limite fixée par le Commanditaire dans sa demande, son Offre pourra être rejetée.

2.11 Visite du site des Travaux

- 2.11.1 Il est impératif pour le Soumissionnaire de visiter aux date et heure prescrites dans l'Avis et d'inspecter le site des Travaux et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de son Offre. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Soumissionnaire et le Commanditaire ne sera en aucun cas responsable de ces frais.
- 2.11.2 Lorsque le Commanditaire autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, ce sera seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Bailleur de Fonds, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite. Enfin, le Soumissionnaire s'engage à respecter scrupuleusement toutes les règles et consignes de sécurité applicable sur le site minier édictées par TFM et ses agents/employés et par le Commanditaire et ses agents/employés, le cas échéant.

SECTION 3. PRESENTATION DES OFFRES

Les Offres contiendront une partie administrative (« *Documents Administratifs* ») et une partie technique (« *Offre Technique* »). Celles-ci seront placées dans deux enveloppes différentes.

Toutes les Offres doivent être remises en un seul original, marqué "ORIGINAL". Seul l'original fera foi en cas de litige. Il devra être parfaitement lisible et inclure les documents administratifs, la partie technique ainsi que les formulaires, tous remis à l'intérieur d'une enveloppe grand format cachetée portant au verso la mention suivante :

Appel d'Offres
DAO 029/TFM CDC/CE /2022
Travaux de Construction d'un Marché Moderne
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

L'Offre préparée par le Soumissionnaire comprendra les documents demandés, dûment renseignés, paraphés et signés. La Lettre de Soumission, ainsi que ses éventuels documents annexes, seront dactylographiés ou écrits à l'encre. Aucune rature ne sera tolérée sur les documents de l'Offre.

3.1 Documents Administratifs

Les Documents Administratifs seront reliés ensemble **en suivant l'ordre décrit sur la liste ci-dessous**. Ils seront produits en deux (2) exemplaires et placés dans deux (2) enveloppes distinctes portant chacune la mention « **Documents Administratifs** ».

Les deux (2) enveloppes seront mises dans une enveloppe unique (l'Enveloppe **Unique** ») qui portera le numéro de référence de l'Offre des Travaux, adressée sous pli fermé à l'attention du représentant légal du Bailleur de Fonds. Aucune autre mention, sceau de l'entreprise ou marque quelconque ne sera acceptée sur l'Enveloppe Unique sous peine d'une disqualification immédiate de l'Offre.

Les Documents Administratifs requis sont les suivants :

3.1.1. Pour les Entreprises :

- 1- La Lettre de Soumission signée ;
- 2- Une copie des Statuts légalisés de la société (conformes aux dispositions du droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)) et, le cas échéant, acte notarié* ;
- 3- L'acte de dépôt au greffe des statuts de la société* ;
- 4- Le numéro d'Identification Nationale ou lettre émanant de la Division Provinciale - transmission du document à Monsieur le Secrétaire Général (Ministère de l'Economie Nationale) ;
- 5- Le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;

- 6- L'Attestation de Gestion Fiscale (ce document a une validité annuelle) ;
 - 7- L'Attestation de Situation Fiscale (Preuve de paiement des taxes) signée par les DGI et DGDA (ce document a une validité de six mois à compter de la date de son émission) ;
 - 8- La notification du Numéro d'Impôt ;
 - 9- L'avis d'assujettissement à la TVA (pour celles qui sont catégorisées aux CDI et DGE) ;
 - 10- Le certificat d'enregistrement à l'Agrément ou Attestation tenant lieu d'enregistrement à l'Agrément (TPI) (ce document a une validité d'une année ou de trois ans) ;
 - 11- Le permis d'exploitation et permis d'ouverture ;
 - 12- Le certificat d'affiliation de l'entreprise à l'INSS ;
 - 13- La notification d'Enregistrement auprès de l'Autorité de Régulation de la Sous Traitance dans le Secteur Privé (ARSP).
- * A l'exception des entrepreneurs individuels personnes physiques.*

3.1.2. Pour les Associations Sans But Lucratif (ASBL) ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) :

- 1- La Lettre de Soumission signée ;
- 2- Une copie des Statuts notariés ;
- 3- Le Certificat d'enregistrement de la Division du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ;
- 4- Les documents attestant que l'entité s'est vu accorder la personnalité juridique ;
- 5- L'autorisation provisoire de fonctionnement (Gouverneur) ; et
- 6- Le Numéro d'Impôt.

Les Documents Administratifs exigés ci-dessus sont obligatoires pour valider les Offres au moment de l'ouverture des plis sous peine de disqualification. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier un Soumissionnaire si l'un des documents fournis s'avérait ne pas avoir été délivré par une autorité habilitée.

3.2 L'Offre Technique

L'Offre Technique sera produite en deux (2) exemplaires, l'Offre originale et sa copie, placées dans deux (2) enveloppes distinctes, indiquant clairement la mention « Offre Technique, Originale » et « Offre Technique, Copie ». Les deux (2) enveloppes seront insérées dans une seule et unique enveloppe, laquelle contiendra également les Documents Administratifs.

L'Offre Technique préparée par le Soumissionnaire comprendra les documents demandés, dûment remplis, paraphés et signés.

L'Offre sera exprimée en dollars américains et les montants dus au titre du marché au Soumissionnaire signataire du Marché seront payés dans cette même monnaie.

L'Offre Technique comprendra les documents suivants :

- 1- La copie de la Lettre de Soumission ;
- 2- Le Certificat de Visite de Site dûment signé, **obligatoire au risque de disqualification de l'Entrepreneur ;**

- 3- Le bordereau des Prix Unitaires et le détail quantitatif estimatif ;
- 4- Le planning des Travaux ;
- 5- Le tableau des moyens humains nécessaires pour l'exécution des Travaux et l'organigramme du Soumissionnaire ;
- 6- Le tableau des moyens matériels du Soumissionnaire (a- outillages ; b- petites machines ; c- équipements ou grosses machines) nécessaires pour l'exécution des Travaux ;
- 7- Les plans et documents techniques décrivant brièvement les modalités de réalisation des Travaux par le Soumissionnaire ;
- 8- La liste des dernières réalisations similaires de l'Entrepreneur, avec photos et références à l'appui.

Les documents constitutifs de l'Offre Technique seront reliés ensemble en suivant l'ordre décrit dans la liste ci-dessus.

Le Soumissionnaire est réputé avoir étudié soigneusement le contexte, les Instructions aux Soumissionnaires, conditions, termes et spécifications techniques particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Soumissionnaire supportera le risque de disqualification attaché à la non-conformité de son Offre aux conditions générales et particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

Il est recommandé au Soumissionnaire de présenter les documents dans l'ordre énuméré sur les listes ; tout manquement sera pris en considération dans le cadre de l'examen et l'évaluation de l'Offre.

SECTION 4. EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

- 4.1. Le Commanditaire n'examinera aucune Offre parvenue à l'expiration du délai de remise des Offres. Toute Offre reçue par le Commanditaire après la date et l'heure limites de dépôt des Offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.
- 4.2. Le Commanditaire écartera toute Offre qui n'est pas conforme au Dossier d'Appel d'Offres et le Soumissionnaire ne pourra pas, par la suite, la rendre conforme en apportant des corrections à toute divergence, réserve ou omission substantielle.
- 4.3. Le Commanditaire examinera notamment les aspects techniques de l'Offre, pour s'assurer que toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission substantielle.
- 4.4. Le Marché sera attribué au(x) Soumissionnaire(s) ayant présenté la meilleure Offre Technique et Financière. L'absence de l'un des éléments de l'Offre analysés ((i) évaluation de la qualité technique de l'Offre, (ii) évaluation sur la conformité du devis, et/ou (iii) évaluation coût et/ou durée (si applicable)) dans le dossier de soumission caractérisera un dossier incomplet, excluant la soumission de l'analyse effectuée par la Commission d'Analyse des Offres.
- 4.5. L'évaluation sera effectuée par la Commission d'Analyse des Offres, prendra en considération les expériences antérieures du Soumissionnaire et se déroulera de la manière suivante :
 - a. Examen de la recevabilité (non-éligibilité de l'Offre)
 - Certificat de Visite de Site dûment signé ;
 - Lettre de Soumission, remplie et signée ;
 - Documents Administratifs.
 - b. Evaluation de la qualité technique de l'Offre (70 points)
 - Moyens humains ;
 - Moyens matériels ;
 - Planning des Travaux ;
 - Organisation des Travaux ;
 - Compréhension des objectifs du projet ;
 - Méthodologie d'exécution des Travaux ;
 - Expériences antérieures et similaires ; et
 - Sécurité au travail et gestion environnementale.

c. Évaluation sur la conformité du devis (20 points)

- Présentation du dossier de l'Offre ;
- Conformité dans le rapport coûts / services.

d. Évaluation coût et/ou durée (si applicable) (10 points)

- Établissement des points par comparaison avec le budget (et, le cas échéant la durée) estimé(s) du projet et les autres Offres adressées par les autres Soumissionnaires, pour autant que celles-ci aient reçu au minimum trente-cinq (35) points au titre de l'évaluation de la qualité technique de l'Offre.

Le présent Appel d'Offres est adressé aux Soumissionnaires qui prouveront de manière satisfaisante au Commanditaire leur éligibilité, leur capacité et l'adéquation de leurs ressources pour exécuter le Marché.

SECTION 5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1. Critères d'attribution

Le Commanditaire attribuera le Marché dont l'Offre aura été évaluée et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

5.2. Modalités de l'attribution

Après le dépôt des soumissions par les Soumissionnaires à l'échéance fixée, le Commanditaire procède à la sélection de la manière suivante :

- Le Commanditaire organise une rencontre d'ouverture publique au cours de laquelle il procède à l'ouverture des plis afin de renseigner les candidats éligibles et non éligibles. Au cours de cette séance, le Commanditaire bénéficie de l'appui des départements Légal et Contrats de la société *TFM SA*. Un procès-verbal est dressé et signé par les membres du bureau ad hoc choisi parmi les Soumissionnaires présents à cette rencontre.
- Toutes les soumissions retenues sont dupliquées afin de permettre aux équipes, technique et de contre-expertise, d'en prendre connaissance. L'équipe de contre-expertise est constituée d'un représentant du département de Central Services, du Training, de l'Engineering de TFM ou d'un autre bureau technique externe selon le projet et l'expertise nécessaire afin de procéder à une analyse parallèle à l'analyse faite par l'équipe technique du Commanditaire.

- L'assistant administratif du Commanditaire prépare et fournit les Offres et le cahier des charges à l'équipe de contre-expertise et à l'équipe technique du Commanditaire. Les deux équipes disposent d'un délai d'un (1) mois pour analyser les Offres reçues.
- Les deux équipes mènent leurs analyses séparément et assignent, chacune, une cote à chaque Offre. Les résultats de ces deux analyses sont transmis à la Commission de Marché.
- La Commission de Marché est composée du Directeur du Département de Développement Communautaire, d'un représentant du Département de Légal, d'un représentant du Département de Contrats/Achats, d'un Secrétaire (spécialiste de passation de marchés) de la société TFM SA et de deux membres désignés par les Comités Locaux de Développement (CLD) de la commune rurale de Fungurume et de la Chefferie de Bayeke.
- La Commission de Marché procède à la revue des Offres et des cotes transmises par les deux équipes techniques et émettent une recommandation. Si des précisions complémentaires sont nécessaires, la Commission de Sélection organise une réunion avec les deux équipes de techniciens.
- Le Commanditaire donne son approbation pour l'Entrepreneur sélectionné par la Commission de Marché.
- Le Commanditaire invite ensuite l'Entrepreneur ou les Entrepreneurs sélectionné(s) pour le ou les informer de la décision prise et déclencher le processus de *Due Diligence*, avec l'assistance du Département Légal de TFM.
- Une fois la *Due Diligence* effectuée, si le résultat de cette dernière est favorable, le Contrat est adressé par la suite à l'Entrepreneur sélectionné pour signature.

5.3. Notification de l'attribution du Marché

- 5.3.1. Avant l'expiration du délai de validité de l'Offre, le Bailleur de Fonds notifiera au Soumissionnaire retenu, par voie électronique à l'adresse électronique utilisée par le Soumissionnaire pour la transmission de son Offre ou, en cas de dépôt des Offres sous pli fermé à l'adresse électronique communiquée, que son Offre a été retenue et l'invitation à venir signer le Marché.
- 5.3.2. Le Marché ne sera effectif qu'après sa signature et son approbation par la Commission des Marchés.
- 5.3.3. Le Bailleur de Fonds pourra solliciter du Soumissionnaire retenu, lors de la notification de l'attribution du Marché, la renégociation à la baisse du montant de son Offre ou de la durée estimée des travaux.
- 5.3.4. Les Soumissionnaires non retenus seront informés de la décision prise par affichage à l'entrée du Camp Base ou par courrier individuel. Cette décision sera sans recours.

SECTION 6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

6.1. Approvisionnement en matériaux

- 6.1.1. Sauf indication expresse du Commanditaire, tous les matériaux destinés à la réalisation des Travaux sont à fournir par l'Entrepreneur sélectionné.
- 6.1.2. Avant de passer la commande ou de s'approvisionner, l'Entrepreneur devra obtenir l'accord préalable et écrit du représentant du Commanditaire. L'Entrepreneur soumettra en conséquence au Maître d'Œuvre des échantillons de chacun de différents matériaux qu'il compte utiliser en indiquant leurs provenances et leurs caractéristiques, notamment leurs caractéristiques sous conditions atmosphériques favorables.
- 6.1.3. L'Entrepreneur est tenu de faire approuver par le représentant du Maître d'Œuvre chacun des sites de provenance des matériaux. Tous matériaux de construction non conforme aux prescriptions et tous matériels ou équipements ne répondant pas aux recommandations du Maître d'Œuvre, seront écartés du chantier et remplacés aux frais exclusifs de l'Entrepreneur.
- 6.1.4. En rapport avec le tableau spécial d'évolution des tâches du chantier (planning des travaux) préalablement fournis au contrôleur du Fonds Social, l'approvisionnement en matériaux devra être fait de manière à couvrir les travaux prévus dans les quatorze jours à venir.
- 6.1.5. Si l'entrepreneur n'observe pas cette recommandation trois fois, il aura une notification de mise en garde. Cependant, s'il atteint cinq cas de non-respect de cette recommandation, le Commanditaire se réserve le droit d'envisager une possibilité de résiliation du contrat.

NB :

- Le Soumissionnaire est sensé étudier soigneusement les instructions, conditions, formulaires, termes, spécifications du dossier de demande de cotation. La non-conformité aux conditions de soumission sera aux risques du Soumissionnaire.
- Le Soumissionnaire est prié de classer les documents tels qu'énumérés sur les listes, et tout manquement aura une répercussion au moment de l'évaluation.

6.2. Installation du Chantier

- 6.2.1. Aucun travail ne peut débuter sans réception préalable par l'Entrepreneur de l'ensemble des documents relatifs aux différentes natures des travaux envisagés, à savoir notamment le « Blue Stake », lequel est nécessaire avant tout travail d'excavation ou de piquetage. Il devra aussi avoir les documents nécessaires pour travailler en toute sécurité.

6.2.2. L'installation du chantier reprend toutes les actions nécessaires à la préparation des Travaux. Elle comprend (si applicable) :

- La réalisation des voies d'accès au site des constructions ;
- Le débroussaillage du site, le nivellement et l'assainissement (drainages) ;
- L'approvisionnement en matériels, équipements et engins nécessaires à la réalisation des travaux ;
- La mobilisation des ressources humaines et tous les équipements individuels de sécurité nécessaires au bon déroulement des travaux ;
- Le repli du chantier à la fin des travaux (Nettoyage du Chantier) ;
- La fourniture de l'eau et de l'électricité au besoin ;
- Le gardiennage ;
- L'aménagement des sanitaires ;
- L'érection du panneau de chantier indiquant les informations relatives à l'ouvrage obtenues auprès du Maître d'Ouvrage ;
- Nettoyage du site : évacuation de tous les éléments impropres ;
- L'achat de tous les équipements individuels de sécurité du travail y compris pour la sécurité ; une induction permettant à toute l'équipe des travailleurs de pouvoir se conformer aux prescriptions de l'hygiène et sécurité (Safety) de TFM SA.

6.2.3. Le forfait relatif à l'installation du chantier doit prendre en compte toutes les charges relatives à l'installation du chantier en vue de commencer les travaux et de les terminer.

6.3. Terrassement

6.3.1. Préparation Plateforme

Cette tâche consiste dans les opérations suivantes, si applicables :

- Le nettoyage et la démolition éventuelle des structures antérieures sur la surface concernée ;
- L'enlèvement de blocs de béton, pierraille, ferrailles et autres débris ;
- Le découpage de l'herbe et l'abattage et le déracinement des arbres se trouvant sur l'emprise de la future construction et les alentours immédiats (2 mètres) ;
- Le nivellement du terrain et l'évacuation des débris sur l'emprise de la construction et les alentours immédiats ;
- Et toutes suggestions comprises.

6.3.2. Implantation de l'ouvrage

Cette phase concerne principalement, si applicable, l'implantation des infrastructures par la réalisation des chaises de fondation et de tous autres repères permettant leur construction.

6.3.3. Déblais de fondation

Cette tâche comprend les opérations suivantes :

- Les déblais de la terre végétale sur toute la superficie des infrastructures y compris 2 mètres tout autour de l'infrastructure ;
- Les fouilles pour fondation devront atteindre les profondeurs et largeurs inscrites sur les plans d'exécution. Elles devront être soigneusement compactées et exemptes de toute impureté avant le coulage du béton de propreté. Exceptionnellement, si le sol n'est pas suffisamment stable, une profondeur additionnelle sera ajoutée pour la stabilisation du fond d'appui ;
- Le fond sera compacté avec apport d'un bon matériau de remblayage sélectionné. Les parties compactées seront testées et confirmées conformes aux exigences et prescriptions techniques requises par les services de Labo Génie Civil de société TFM SA avant le coulage du béton de propreté et autres travaux de construction. La capacité portante (Load bearing capacity) doit être égale ou supérieure à 150 kPa.

6.3.4. Remblais et compactage de la latérite (Bâtiment, hangar)

- Les terres provenant des fouilles ou d'apports extérieurs seront utilisées en remblai de plate-forme si cela présente les caractéristiques latéritiques ou argilo-latéritiques. Ce remblai sera soigneusement arrosé et compacté. La terre d'apport devra être validée par l'Ingénieur de TFM SA avant toute mise en place.
- Pour le dallage à l'intérieur des infrastructures, un nivellement du remblai compacté devra être exécuté avant sa réalisation.

NB :

- Toute la surface devra respecter une horizontalité parfaite. Néanmoins si le terrain est trop accidenté, on construira en gradins, tout en respectant l'horizontalité du fond de fouille.

6.4. Gros Œuvres

6.4.1. **Béton de propreté 150 kg/ m³**

- Béton dont la composition indicative par mètre cube est :

Ciment	: 150 kg
Gravier ou moellons concassés 6/12	: 0,800 m ³
Sable concassé	: 0,400 m ³
- Le béton de propreté est mis en œuvre sur un sol compacté et propre. Son épaisseur est d'environ 8 cm. Il sera réalisé à la base des fouilles de fondation avant la mise en exécution de cette dernière et avant le coulage des massifs.

6.4.2. **Maçonnerie en moellons pour fondation du bâtiment administratif et dépôt**

- La fondation de bâtiments sera en maçonnerie de moellons. Les moellons seront hourdés au mortier de ciment dosé à 250kg/m³ et auront comme épaisseur 40 cm et 80 cm de hauteur.
- Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Etant donné que le soubassement de la fondation sera légèrement au-dessus du niveau du sol d'environ 30 cm, les parements seront vus et des joints vus seront traités pour le bâtiment.
- Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions et suggestions du Maître d'ouvrage.
- Le calcul des volumes se fera sur base des volumes théoriques mis en œuvre.

6.4.3. **Béton faiblement armé**

- Le sous-pavement du bâtiment et la chape d'égalisation devront être confectionnés d'un béton de forme dont la composition indicative par mètre cube est :

Ciment	: 300 kg
Gravier ou moellons concassés 6/12	: 0,800 m ³
Sable concassé	: 0,400 m ³
Armature en acier à haute adhérence	: 8 mm de diamètre
- Ce béton de forme est posé sur la fin d'un bon compactage du sol sur la surface à recouvrir ; de maçonnerie en moellon ou de brique de manière à obtenir une surface plane.
- Les quantités sont calculées sur base d'une épaisseur théorique de 8 à 10 cm.
- Le béton sera coulé sur un film de plastique qui couvrira toute l'étendue de la construction.

- Etant donné qu'il ne pas prévu de revêtir la surface intérieure d'un carrelage, il sera donc nécessaire de lisser celle-ci. Le lissage du béton devra intervenir immédiatement à la fin du coulage ou mis en œuvre du béton et l'entrepreneur veillera à éviter de dépôts des terres, des mortiers et toute activité susceptible de tacher, casser ou rayer la surface du pavement.
- L'entrepreneur évitera les reprises de bétonnage. Au cas éventuel, celles-ci seront contrôlées par un joint qui permettra de reprendre les fissures éventuelles.
- Les surfaces extérieures ne seront pas lissées, les para fouilles et les filets d'eau seront traités à la brosse pour réduire le risque de glissement.
- Les semelles de fondation en béton armé, seront munies des tiges d'ancrage des dimension indiquées sur les plans en annexe et les colonnes métalliques auront une plaque d'assise métallique

6.4.4. Béton non-armé pour chape sablière

- La chape sablière devra être confectionnée d'un béton de forme dont la composition indicative par mètre cube est :

Gravier ou moellons concassés 6/12	: 0,800 m ³
Sable concassé	: 0,400 m ³
Ciment	: 300 kg

6.4.5. Béton armé dosé à 350kg/m³ (chainage bâtiment ; semelles de fondation et dalle pour hangar ; colonnes et poutres fosse sèche pour bloc à latrines ; dalles d'accès et sortie)

- Composition indicative par mètre cube est :

Ciment	: 350 kg
Gravier ou moellons concassés 6/12	: 0,800 m ³
Sable concassé	: 0,400 m ³
Armature en acier à haute adhérence	: 12 mm de diamètre
- Le chaînage sera en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³. Il aura une section de 15 x 20 cm ou suivant l'épaisseur du mur. Il sera disposé au-dessus du niveau des ouvertures et jouera en même temps le rôle de linteau. Ce chaînage sera placé sur tous les murs.
- Le ferrailage sera constitué de 4 barres de Ø10 reliées par des étriers en fer Ø8 tous les 20 cm. L'enrobage minimum des armatures sera de 2 cm.
- Tous les travaux de béton armé(chainage, semelles et dalle pour hangar, colonnes et poutres fosse sèche) sont à réaliser conformément aux différents corps de l'ouvrage décrit dans les bordereaux des quantités ainsi que les détails se trouvant sur les plans d'exécution.

- L'entrepreneur prendra soin de prélever des échantillons (cubes) de tout le béton qu'il va utiliser, en y référant les détails importants tels que dates, partie où le béton a été utilisé, pour permettre au labo d'effectuer des tests de vérification.
- L'entrepreneur veillera particulièrement au respect de l'enrobage des aciers, et se rassurera que aucune barre de fer ne soit exposée.
- Tout béton doit être suffisamment vibré (mécaniquement) afin d'accroître sa résistance. La résistance caractéristique du béton 28 jours doit être de 30Mpa.
- Une période minimale de 2 semaines sera accordée pour la cure du béton avant de le charger progressivement. La surface supérieure sera lissée, et les arrêtes doivent être arrondis à environs 0.5mm.
- L'entrepreneur discutera avec le délégué à pied d'œuvre sur le type de coffrage qu'il envisage pour la mise en œuvre de ces bétons. Cependant, que ce soit pour les moules métalliques ou ceux en bois, aucun panneau ne devra comporter des ondulations, de gauchement ou tout autres formes de déformations susceptibles de se reproduire sur le béton.
- L'entrepreneur devra couler deux dalles en béton armé au-dessus de la tranchée existante pour faciliter l'entrée et la sortie des petits véhicules. De part et d'autre de ces dalles, il construira un muret en moellon en forme d'un arc de cercle, dont les joints devront être rejointoyés au mortier.

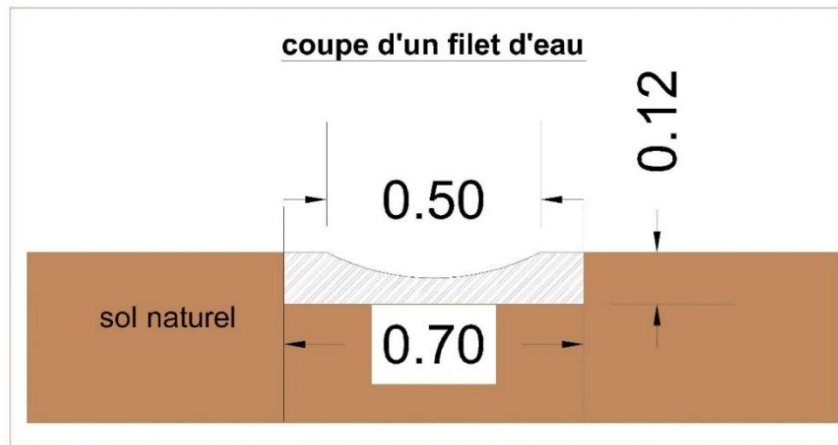
6.4.6. **Maçonnerie en bloc ciment de 15cm (bâtiment, dépôt et bloc à latrines)**

- Les maçonneries de blocs de ciment seront exécutées au mortier de ciment dosé à 250 kg de ciment par m³ de sable et que les vides seront remplis avec un béton dosé à 250kg/m³ de la première assise jusqu' à la quatrième.
- Les blocs doivent être de bonne qualité et résistant, et doivent être de dimensions et parements uniformes et réguliers. Les tests d'écrasement peuvent intervenir à n'importe quel moment pour vérifier la qualité des blocs utilisés.
- Tous les joints (horizontaux et verticaux) doivent avoir 1cm d'épaisseur. Les joints extérieurs seront rejointoyés, tandis que le côté intérieur sera remplis, égalisé et frotté de manière à obtenir des parois lisses et à niveau. Les traces de mortier sur les briques seront soigneusement nettoyées.
- Un film étanche en plastique doit être placé en dessous de la première assise. Des « brick force » doivent être placés après la première assise ainsi qu'après chaque troisième assise, en dessous du chaînage. Remplissage des blocs de ciment au béton maigre dosé à 100 kg sur les 4 premières assises.
- On prévoira 2 armatures de 12mm qui seront noyées dans du béton au niveau de l'assise inférieure des fenêtres afin de réduire la fissuration. Ces armatures dépasseront les bords de la fenêtre de 1 m de part et d'autre.

- Tous les accessoires de maçonnerie tels que blochets, crochets pour contre-murs, réservations etc. sont compris dans les prix unitaires des maçonneries.
- Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions et/ou toutes suggestions du commanditaire.
- Toute liaison entre la maçonnerie et la toiture doit être faite au moyen des fers ronds de 8 mm minimum. Le fer rond doit être ancré à partir de la troisième assise et sera noyé dans les blocs de ciment au moyen d'un béton. La longueur de dépassement doit être suffisante pour permettre un bon recouvrement de la charpente. Au besoin, une soudure peut être faite.
- Deux claustras seront prévus au niveau de chaque ouverture. Ils seront de dimensions d'environ 20x20 cm, et doivent avoir une toile moustiquaire en nylon ou en plastique pour éviter que les insectes puissent s'introduire dans le bâtiment. Les claustras sont en béton non armé dosé à 300 kg/m³ fabriqués dans un coffrage lisse. On prévoira dans cette élévation des murs des claustras au-dessus des baies pour une bonne aération et que Le modèle retenu est du type 20x20 cm. Leur résistance minimale à la compression est de 200 kg/cm² à 28 jours.
- Des échantillons d'élément claustra seront présentés à l'agrément du Commanditaire. Ils proviendront d'un fournisseur garantissant une excellente qualité tant au niveau du dosage en ciment que de la régularité géométrique. Au gré de l'Entrepreneur, les claustras pourront être fabriqués par ses soins sur le site après agrément spécifique du Maître d'œuvre concernant le mode de fabrication, la qualité des agrégats et le dosage en ciment. Cet agrément sur le mode de fabrication ne présume en rien de l'acceptation de tous les éléments qui pourront être rebutés en cas de malfaçon.
- Les claustras seront hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment au M3 de sable.
- La hauteur sous plafond est de 3 m.

6.4.7. **Filet d'eau et para fouille en béton non armé à 300 kg/m³ (excavation et construction)**

- Il est prévu de faire un filet d'eau en béton non armé dosé à 300 kg/m³ de 0,75 à 1,00 m de largeur et 10 cm d'épaisseur sur la façade postérieure et les façades latérales du bâtiment principal et un béton de para fouille sur les deux autres façades avec une légère pente sortant. A la partie frontale et postérieure sera érigé un filet d'eau pouvant recueillir les eaux des pluies de la toiture.
- Le filet d'eau sera prolongé à une trentaine de mètres afin d'évacuer l'eau des pluies hors de l'emprise du Foyer social.



6.4.8. Erection du hangar pour le marchee

- Les descriptifs et dimensions des profilees metalliques a utiliser pour l'erection du hangar, sont tel qu'indiquees sur les plans en annexe et l'entrepreneur devra s'y conformer.
- toute la structure du hangar est essentiellement metallique.
- Toutes les connections entre differents elements de l'ossature se feront par soudure exceptees les colonnes qui seront assemblees par boulons aux semelles et les poutres reliant les colonnes a leur partie superieure. La soudure devra se faire par cordons et sans bavures.
- La presentation des metaux exigés pour ces travaux devra répondre à la qualité requise sans huile ni rouille et vérifiée avant installation par le délégué à pied d'œuvre à l'aide d'un échantillon rendu sur chantier, en précisant la source de provenance complète.
- Se référer aux plans de la toiture en annexe pour d'autres détails.

6.4.9. Fourniture et Travaux de plafonnage sur gitage en bois (bureau administratif)

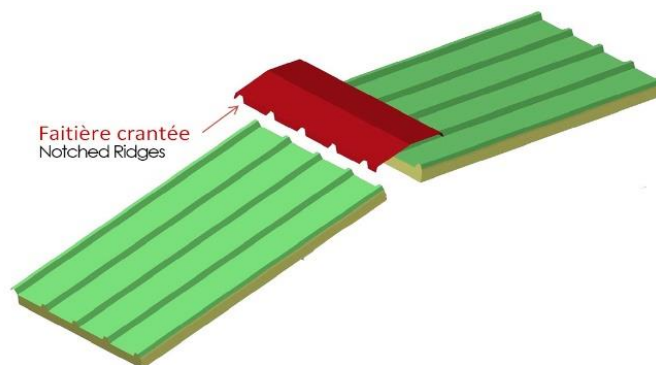
- Les éléments de plafonnage seront constitués des feuilles inalite de 4 mm d'épaisseur. Ils seront soutenus par un gitage avec une maille en lambourdes et entretoises constitués des chevrons de section 5×5 et faisant un maillage de 1.1m×1.1m.
- Il sera ensuite entouré de lattis décoratifs sur chaque partie clouée. Le bois utilisé devra être probablement bien traité, et une couche primaire sera appliquée avant l'application de la couche finale.
- Il peut également être réalisé en planches convenablement raboté et ayant reçu un traitement fongicide préalable à son utilisation. Le bois utilisé devra être préalablement traité.
- Le faux-plafond doit être bien réglé ; il ne doit présenter aucune inclinaison et en aucun endroit la flèche ne peut être supérieure à 5mm sous la règle de 2 m.

6.4.10. Couverture en bacs autoportants

- La couverture sera en tôles industrielles IBR 0.40 mm épaisseur prépeinte au préalable avec une couleur qui sera déterminée avec le délégué du commanditaire (ou bacs autoportants) dont la portée ou la longueur prendra toute la pente de la ferme du bâtiment. Elles seront fixées sur les pannes par des vis appropriées.
- Elles seront exemptes des torsions de choc, des rouilles, des taches d'oxydation et des trous ou autres sortes de déformation. Une attention particulière devra être faite dans le respect d'emboîtement des tôles.

6.4.11. Tôles faitières

La tôle faitière crantée aura une largeur minimale de 60 cm.



6.4.12. Construction du bloc à latrines

- **Excavation de la fosse sèche :**
 - Les fouilles dépasseront la largeur indiquée de la fosse septique de 50cm tout autour. Elles seront faites en V pour éviter les risques d'éboulement.
 - L'Entrepreneur respectera les règles de sécurité édictées par TFM SA, afin de sécuriser les alentours et l'accès à la fosse.
 - Le fond de la fosse devra être suffisamment compacté avant de commencer la construction. Cependant, les remblais et le compactage autour de la fosse seront faits de manière progressive durant la construction des murs.

- **Béton de fond et colonnes**

- Ce béton sera armé et sa composition par mètre cube sera de :

Ciment	: 350 kg
Gravier ou moellons concassés 6/12	: 0,800 m ³
Sable concassé	: 0,400 m ³
Armature en acier a haute adhérence	: 12 mm de diamètre

- Le béton de fond sera posé sur un remblai compacté de manière à obtenir une surface plane et lisse afin de permettre une bonne répartition de charge sur la surface du remblai.
- Les quantités seront calculées sur base d'une épaisseur théorique de 12cm pour la dalle intérieure et les armatures sont de 12 mm à haute adhérence. L'Entrepreneur veillera au moment de couler la dalle à laisser des barres d'attente pour les colonnes.
- A chaque croisement des compartiments de la fosse, des colonnes de 15cm x 15cm, en béton armé de 12mm de diamètre de fer rond à haute adhérence, seront construites.

- **Construction du bloc de toilette**

- La maçonnerie d'élévation sera en bloc ciment de 15cm d'épaisseur. Les vides des blocs seront remplis au maigre béton de 100 kg par mètre cube. Elles recevront un enduit riche sur les parois intérieures de 2cm suivi d'une membrane de goudron ou bitume pour une bonne étanchéité de la fosse.
- Les colonnes, les poutres et la dalle de couverture seront en béton armé dosé à 350 kg/m³.
- Les dalles auront une largeur minimum de 150 cm pour permettre leur déplacement ainsi qu'une installation aisée.
- Les trous d'homme auront une dimension intérieure minimale de 45 x 45 x15cm et seront recouverts de dalles en béton armé de dimension 65cm x 65 x15cm. Ces dalles auront un dispositif en fer rond de 10mm enfin de permettre le soulèvement en cas de besoin.
- Le coût de la fosse septique comprend toutes les tâches et les approvisionnements nécessaires pour la construction et la connexion de la fosse septique (la mise en place d'excavations, la réalisation de travaux de bétonnage, l'élévation des murs et la mise en place de dalles de couvertures).
- Les appareils sanitaires (WC « turc ») seront de bonne qualité. Ils seront installés comme décrit sur le plan, en suivant les standards de TFM. La tuyauterie sera en PVC.

6.4.13. Installations de goulottes pour les câbles électriques (batiment administratif)

- Les goulottes pour câble seront apparentes et se feront après le crépissage selon les schémas électriques qui seront déterminés entre les deux parties avant son exécution.

6.5. Finitions

6.5.1. Menuiserie de châssis métalliques pour portes et fenêtres

- Les portes et les fenêtres seront fournies par l'Entrepreneur. Toutes les vitres seront de minimum 4mm d'épaisseur. Les fenêtres doivent être munies des dispositifs pour bloquer l'ouvrant dans certaines positions afin d'éviter qu'ils puissent se rabattre suite à un coup de vent et devront avoir des verrous solides, de plus ou moins 5mm d'épaisseur.
- Les vitres seront encastrées dans les cadres avec du mastic de vitre dont la qualité sera appréciée par le délégué à pied d'œuvre du Commanditaire pendant l'exécution des travaux.
- Tous les châssis des fenêtres et les portes devront être installés pendant les travaux de construction des murs, bien encastrés et scellés à l'aide d'un béton dosé à 300 kg/m³. La peinture de finition des fenêtres sera faite en deux couches de peintures email appliquée sur celle d'anti-rouille.
- Les portes auront des chambranles métalliques en tôle pliée et les fenêtres métalliques extérieures n'en auront pas, mais seront encrées correctement dans la maçonnerie au moyen des dogets. Les portes seront en profil bouteille.
- L'ensemble des métaux auront une épaisseur de 1,6 mm, et ils seront sans défaut, exempts de rouille et toute forme d'impureté. Ils seront assemblés par soudure sans bavures et exactitude des formes géométriques en respectant le bordereau des châssis et leur dimension.
- On prévoira trois dogets de chaque côté pour permettre un bon ancrage du cadre dans le mur.
- Les serrures seront de bonne qualité adaptée à chaque porte. Les portes et les fenêtres seront bien fixées et alignées par rapport aux murs.

6.5.2. Enduit intérieur et extérieur (batiment, depot et bloc a latrines)

- Les travaux d'enduisage des murs seront effectués après l'élévation des murs ou leur construction tel que décrit dans le mode de mise en œuvre des constructions des murs en bloc ciment.
- Le travail va consister à crépir les surfaces concernées par ce poste, avec une bonne épaisseur variant de 1cm à 2 cm, dosé à 200kg/m³ pour les murs intérieurs et 250kg/m³ pour les murs extérieurs.
On procédera de la manière suivante :
 - Réparation éventuelle du gros œuvre (fissures, trous, retrait des maçonneries...). Concernant les fissures, prévoir dans la mesure du possible les treillis de poule aux endroits à problème pour récupérer les efforts de traction ;
 - Eliminer les poussières et les impuretés au moyen d'une brosse ;
 - Humidifier abondamment les murs et appliquer juste après un gobetis (un lait de ciment, enduit clair très dilué), le projeter sur la paroi humide du revers de la truelle pour permettre l'adhérence du crépissage ;

- Après séchage du gobetis, disposer des cales de bois ou d'autres matériaux sur le mur comme repères d'épaisseur, contrôler leur alignement et leur aplomb avec une grande règle en bois ou en aluminium parfaitement droite ; et
- Appliquer l'enduit de mortier.

NB :

- Toutes les arrêtes doivent être verticales. Et, on utilisera de préférence pour le crépissage le sable de Tshilongo ou son équivalent, en évitant le sable jaunâtre contenant trop d'argile.

6.5.3. Peinture sur murs, portes, fenêtres structures métalliques et plafonds

- Les murs devront recevoir une couche d'imprégnation au primaire et deux couches de peinture latex qualité PLASCON (inscription Wall and all) dont le ton sera précisé pendant l'exécution ;
- Avant l'application de la couche primaire, les surfaces devront être égalisées au papier émeri, brossées et débarrassées de toute sorte d'impuretés. Les trous seront bouchés au filler ou au mastic ;
- Les bas des murs recevront sur toutes leurs longueurs une bande de peinture email de couleur plus foncée en deux couches (20 cm de largeur) ;
- Sur le plafond, on pourra appliquer la peinture latex de qualité PLASCON de couleur blanche ;
- L'entrepreneur veillera à ce que la peinture ne puisse pas tacher les autres parties de la construction (ex. pavement, cuves...) qui ne sont pas destinées à recevoir la peinture, et toute tache éventuelle doit être enlevée immédiatement au fur et à mesure que les travaux évoluent. Il en est de même pour le plafond.



- Toutes les structures métalliques (portes, fenêtres, ossature du hangar, fermes) recevront des couche d'anti rouilles avant la couche finale de la peinture e-mail dont la couleur sera définie à l'unanimité avec les représentants du Commanditaire.

6.5.4. Installation électrique et raccordement au réseau

- Ces travaux consisteront à installer les conducteurs électriques, les interrupteurs, les différentes prises, les lampes électriques, ainsi que le raccordement à la source d'énergie, selon les schémas électriques prévus.

6.5.5. Fourniture et installation de tôles de rive (bureau avec depot)

- Il est prévu sur tout le périmètre de la toiture des tôles de rive d'épaisseur de 4 mm et de largeur de 0.25m fixées solidement sur les pannes. Ces tôles de rive seront soigneusement emboîtées et peintes en deux couches à la peinture à l'huile. Les joints seront bouchés à la silicone.

6.5.6. Placement W-C turcs

Des WC turcs seront fournis et placés dans les toilettes.

6.5.7. Aménagement extérieur

- L'Entrepreneur fera le désherbage de la cour, le séchage des flasques d'eau.

6.5.8. Bordereau des prix unitaires

Très important : Il est à noter que le présent bordereau appelé aussi devis estimatif ne vous donne rien que les quantités des libellés du projet (Exemple, quantité déblais, volume du béton, etc.). Ces quantités sont déjà préétablies par le Maître d'œuvre qui demande aux soumissionnaires de proposer en fonction de ces quantités leurs prix unitaires et totaux y afférentes. Le soumissionnaire est appelé à remplir ce devis estimatif sans ambiguïté et à le retourner pour évaluation lors de la période du dépôt des offres (voir calendrier de la procédure du dépôt d'appel d'offres au point 5 et Section 4.5. c).

- Il est interdit de modifier les quantités sous peine d'une disqualification de l'offre des prix. Sauf avec l'avis du Maître d'œuvre (suite à une erreur ou oubli de sa part), et dans ce cas tous les soumissionnaires du présent lot seront tenus informer des modifications intervenues lors de la période réservée aux questions et réponses (voir Calendrier au point 5)
- Il est interdit d'ajouter certaines rubriques non reprises dans le présent devis et aussi de les quantifier sous peine d'une disqualification de l'offre des prix. Sauf avec l'avis du Maître d'œuvre qui appréciera la pertinence d'ajout suite par exemple a un oubli ou une erreur matérielle de sa part, et dans ce cas tous les soumissionnaires du présent lot seront tenus informer des modifications faites lors de la période réservée aux questions
- Il est recommandé au soumissionnaire de soumettre un seul prix dans sa lettre de soumission (le total des prix de bordereaux à soumettre), et non deux ou trois prix séparés, pour éviter l'embarras de choix à l'équipe d'évaluation. Ceci concerne surtout le cas où il y'a plus d'un bordereau sur le même projet (Exemple, Bordereau 1 indiquant construction X, Bordereau 2 indiquant construction, etc.).

**DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS HANGARS, D'UN
BUREAU ADMINISTRATIF AVEC DEPOT ET D'UN BLOC A LATRINES**

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U/USD	P.T/USD
I	INSTALLATION CHANTIER ET REPLI CHANTIER	fft	1		\$ -
	Sous -Total 1				\$ -
A	CONSTRUCTION DE 3 HANGARS				
II	TERRASSEMENT				
1	Préparation de la plateforme (y compris bureau et bloc latrine)	m ²	850		\$ -
2	Implantation de l'ouvrage	fft	3		\$ -
3	Abattage et désherbage (arbres herbes) sur l'aire de construction (850 m ²)	fft	1		\$ -
4	Remblayage et compactage de la laterite	m ³	80		\$ -
5	Fouille pour colonnes en béton armé	m ³	30		\$ -
	Sous -Total 2				\$ -
III	GROS OEUVRE				
1	Béton pour fondation des colonnes métalliques et pour dalles dosé a 350 kg/m ³	m ³	78		\$ -
2	Maçonnerie en bloc de ciment	m ³	145		\$ -
3	Structure métallique 194x9.5 CHS S 355 JR	m	35		\$ -
4	Structure métallique 152x5 CHS S 355 JR	m	35		\$ -
5	Structure métallique 76x5 CHS S 355 JR	m	53		\$ -
6	Structure métallique 125x65x2 PURLINS S 355 JR (Pannes)	m	539		\$ -
7	Structure métallique 100x50x3 PURLINS S 355 JR (Pannes)	m	357		\$ -
8	Structure métallique 70x70x10 ANGLE S 355 JR	m	196		\$ -
9	IBR SHEETING 8 mm (Tôle)	m ²	396		\$ -
10	Plaque d'assise de 12 mm d'épaisseur	Piece	27		\$ -
11	Peinture antirouille sur structures métalliques en deux couches	m ²	80		\$ -
	Sous -Total 3				\$ -
B	BUREAU ADMINISTRATIF AVEC DEPOT ET D'UN BLOC A LATRINES				
I	TERRASSEMENT				
1	Implantation de l'ouvrage	fft	2		\$ -
2	Delais de fondation	m ³	105		\$ -
3	Remblayage et compactagw laterite	m ³	25		\$ -

	Sous -Total 4				\$ -
II	GROS OEUVRE				
1	Beton de propreté dosée à 150 kg/m ³	m ³	3		\$ -
2	Maconnerie en moellons pour bureau	m ³	20		\$ -
3	Dalle en béton armée bureau, dépôt et partie avant des latrines	m ³	10		\$ -
4	Chainage en béton armée pour bureau	m ³	1		\$ -
5	Chape sablière bureau	m ³	0,5		\$ -
6	Béton armée dosée à 350 kg/m ³ , bloc à latrines	m ³	16		\$ -
7	Maconnerie en bloc de ciment	m ²	330		\$ -
8	Filet d'eau et para-fouille en béton non armée à 300 kg/m ³ (excavation et construction)	m ³	7		\$ -
9	Ferme métalliques et contreventement en cornières de 50mmx50mmx5mm, modèle Sud-Africain, bâtiment	ml	108		\$ -
10	Ferme métallique en fer C de 100 mm pour les latrines	ml	12		\$ -
11	Panne métallique et contreventement en tube carrée de 50 mmx50mmx5mm, bureau et latrines	ml	120		\$ -
12	Fourniture et travaux de plafonnage sur gîte en bois, bureau	m ²	8		\$ -
13	Fourniture et pose de la couverture de tôle autoportante, bâtiments et latrines	m ²	159		\$ -
	Sous -Total 5				\$ -
IV	FINITION				
1	Fourniture et pose porte métallique semi vitrée de 210 cmx150cm	pces	1		
2	Fenêtre 75 cmx120cm	pces	1		
3	Porte pleines pour latrines	pces	4		
4	Tuyaux aération avec coudes pour latrines, longueur de 2 m	pces	4		\$ -
5	Peinture anti-rouille sur structure métallique en deux couches (charpente, porte et fenêtre)	m ²	40		\$ -
6	Peinture primaire en deux couches	m ²	275		
8	Peinture Plascon en deux couches	m ²	275		
9	Crépiage sur murs (intérieurs, extérieurs, bordures autour des baies et latrines, fosse et murs)	m ²	315		
10	Peinture à huile sur portes et fenêtres	m ²	11		
11	Application bitume dans la fosse sèche	m ²	42		
12	Fourniture et installation des claustras	m ²	10		

13	Ouverture plafond œil de boeuf	pces	2		
14	Faitiere, bureau et latrines	ml	5		
15	Béton arme fond de la fosse sèche, en jeu des dames	m ³	7		
16	Fourniture et installation WC Turc (porcelaine)	pces	4		
17	Boulons reliant poutres aux colonnes	pces	40		
18	Fourniture et pose des copeaux	m ³	10		
	Sous -Total 4				\$ -
	Total travaux				\$ -
	Total Sans Taxe				\$ -
	TVA				\$ -
	Total Taxe comprise				\$ -